

## SYNDICAT MIXTE OUVERT MAINE-ET-LOIRE NUMERIQUE

### PROCÈS-VERBAL DE LA DÉLIBÉRATION N° 2015-1

Le 6 juillet 2015 à 14h, se sont réunis à l'Hôtel du Département – Place Michel Debré à Angers, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale et groupement de collectivités territoriales membre du Syndicat Mixte Ouvert Maine-et-Loire Numérique.

<b>Date de la convocation :</b> 26 juin 2015	<b>Étaient présents :</b>	
	<b>Délégués du Département de Maine-et-Loire :</b> M. Philippe CHALOPIN M. Nooruddine MUHAMMAD Mme Marie SEYEUX M. Alain MAINGOT M. Didier ROISNE	
<b>Date de la publication au recueil des actes administratifs :</b> 3 septembre 2015	<b>Délégués des EPCI :</b> M. Gilbert KHAN M. Christian BARON M. Camille CHUPIN M. Jean-Pierre MARTIN M. Marc SCHMITTER M. Dominique OZANGE M. Henri d'OYSONVILLE M. Jean-Yves RENO M. Laurent PETIT-FOREIX M. Guy BERTIN M. André SEGUIN	M. Daniel BARBIER M. Gérard DELAUNAY M. Alain LAURIOU M. Fabrice ANGER M. Eric MIGNOT M. Jean-Claude DAVID M. Didier HUCHON M. Etienne GLEMOT M. Olivier CHAUVEAU M. Jean-Louis ROUX M. Christophe POT M. Gilles PITON
<b>Date de la transmission à la Préfecture :</b> 3 septembre 2015		
<b>Secrétaire de séance :</b> M. Fabrice ANGER		
<b>Quorum :</b> 30 délégués présents ou représentés, correspondant à 40 voix : le quorum est donc atteint	<b>Étaient excusés et ont donné pouvoir à :</b>	
	<b>Délégués des EPCI :</b> M. Jean-Pierre MOREAU, Communauté de communes du canton de Champtoceaux, donne pouvoir à M. Gilles PITON	M. Philippe COURPAT, communauté de communes Centre Mauges, donne pouvoir à M. Didier HUCHON

# SYNDICAT MIXTE OUVERT MAINE-ET-LOIRE NUMERIQUE

## CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2015

### DELIBERATION N° 2015-1

#### INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil syndical,

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;*

*Vu l'article 4.1 des Statuts du Syndicat Mixte Ouvert Maine-et-Loire Numérique ;*

*Vu la délibération n° 2015.CD2-018 du Conseil départemental de Maine-et-Loire en date du 20 avril 2015 modifiée par la délibération du Conseil départemental en date du 22 juin 2015 désignant ses délégués titulaires et suppléants au sein du Conseil syndical ;*

*Vu les délibérations suivantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale désignant leurs délégués titulaires et suppléants au sein du Conseil syndical :*

- *Délibération n°2015-03-12 du Conseil communautaire de la communauté de communes Loir et Sarthe en date du 30 mars 2015 ;*
- *Délibération n°D2015-54-1205 du Conseil communautaire de la communauté de communes Loire-Layon en date du 12 mai 2015 ;*
- *Délibération n°D201500113/0 du Conseil communautaire de la communauté de communes de Beaufort en Anjou en date du 30 avril 2015 ;*
- *Délibération n°02/03/2015 du Conseil communautaire de la communauté de communes Ouest Anjou en date du 14 avril 2015 ;*
- *Délibération n°07/2015/06/8.4 du Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée Loire Authion en date du 9 juin 2015 ;*
- *Délibération n°DCC-2015-MAR05 du Conseil communautaire de la communauté de communes du Loir en date du 19 mars 2015 ;*
- *Délibération n°150521-67 du Conseil communautaire de la communauté de communes des Portes de l'Anjou en date du 21 mai 2015 ;*
- *Délibération n°DELCC10515-III du Conseil communautaire de la communauté de communes Loire Aubance en date du 21 mai 2015 ;*
- *Délibération n°DEL 75-15 du Conseil communautaire de la communauté de communes des Coteaux du Layon en date du 18 juin 2015 ;*
- *Délibération n°2015/028 du Conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Baugé en date du 26 février 2015 ;*
- *Délibération n°20150226-14 du Conseil communautaire de la communauté de communes du Gennois en date du 26 février 2015 ;*
- *Délibération n°2015.05.074 du Conseil communautaire de la communauté de communes de la région de Doué la Fontaine en date du 20 mai 2015 ;*

- Délibération n°D 2015-026 du Conseil communautaire de la communauté de communes Loire Longué en date du 26 mars 2015 ;
- Délibération n°2015/3-3 du Conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Noyant en date du 28 mai 2015 ;
- Délibération n°2015-04-13-019 du Conseil communautaire de la communauté de communes du Haut Anjou en date du 13 avril 2015 ;
- Délibération n°2015/04/02 du Conseil communautaire de la communauté de communes de la région du Lion d'Angers en date du 30 avril 2015 ;
- Délibération n°2015/86 du Conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Segré en date du 30 avril 2015 ;
- Délibération n°280415-05 du Conseil communautaire de la communauté de communes de la région de Pouancé Combrée en date du 28 avril 2015 ;
- Délibération n°DEL 21042014-08 du Conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Candé en date du 21 avril 2015 ;
- Délibération n°2015-05-12 du Conseil communautaire de la communauté de communes du Bocage en date du 19 mai 2015 ;
- Délibération n°2015-06-02 du Conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Saint Florent le Vieil en date du 22 juin 2015 ;
- Délibération n°2015-01-2606 du Conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Champtoceaux en date du 26 juin 2015 ;
- Délibération n°098/2015 du Conseil communautaire de la communauté de communes Maine et Sèvre en date du 25 juin 2015 ;
- Délibération n°2015-66 du Conseil communautaire de la communauté de communes Centre Mauges en date du 25 juin 2015 ;
- Délibération n°2015/050 DC du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Saumur Agglomération en date du 25 juin 2015 ;

**Vu le rapport n° 2015-1**

**Considérant** qu'en application de l'article 4.1 des Statuts, chaque membre du Syndicat Mixte Ouvert Maine-et-Loire Numérique désigne ses délégués titulaires et suppléants composant le Conseil syndical, au sein de son assemblée délibérante.

**Considérant** que par la délibération n° 2015.CD2-018 et n°2015.CD3-027 précitées, le Conseil départemental de Maine-et-Loire a désigné les délégués titulaires et suppléants suivants :

- M. Philippe CHALOPIN, en qualité de membre titulaire ;
- M. Nooruddine MUHAMMAD, en qualité de membre titulaire ;
- Mme Marie SEYEUX, en qualité de membre titulaire ;
- M. Alain MAINGOT, en qualité de membre titulaire ;
- M. Didier ROISNE, en qualité de membre titulaire ;
- Mme Véronique MAILLET, en qualité de membre suppléant ;
- Mme Régine BRICHET, en qualité de membre suppléant ;
- M. Guy BERTIN, en qualité de membre suppléant ;
- Mme Marie-Paule CHESNEAU, en qualité de membre suppléant ;
- Mme Jocelyne MARTIN, en qualité de membre suppléant ;

**Considérant** que par la délibération n°2015-03-12 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes Loir et Sarthe a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- Mme Delphine RIPOCHE, en qualité de membre titulaire ;
- M. André SEGUIN, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°D2015-54-1205 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes Loire Layon a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Marc SCHMITTER, en qualité de membre titulaire ;
- Mme Stella DUPONT, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°D201500113/0 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes de Beaufort en Anjou a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Christophe POT, en qualité de membre titulaire ;
- M. Jean-Jacques FALLOURD, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°02/03/2015 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes Ouest Anjou a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Christian BARON, en qualité de membre titulaire ;
- M. Nicolas VANDENBERGUE, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°07/2015/06/8.4 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée Loire Authion a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Camille CHUPIN, en qualité de membre titulaire ;
- Mme Huguette MACE, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°DCC-2015-MAR05 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Loir a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Gabriel PRIEUR, en qualité de membre titulaire ;
- M. Jean-Pierre MARTIN, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°150521-67 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes des Portes de l'Anjou a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Gilbert KAHN, en qualité de membre titulaire ;
- Mme Joëlle CHARRIER, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°DELCC210515-III précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes Loire Aubance a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Dominique OZANGE, en qualité de membre titulaire ;
- M. Hervé FAËS, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°DEL 75-15 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes des Coteaux du Layon a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Jean-Yves RENOU, en qualité de membre titulaire ;
- M. Ivan BARBIER, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°2015/028 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Baugé a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Philippe CHALOPIN, en qualité de membre titulaire ;
- M. Laurent PETIT-FOREIX, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°20150226-14 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Gennois a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Alain LAURIOU, en qualité de membre titulaire ;
- M. Jean-Marc MERCIER, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°2015.05.074 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes de la région de Doué la Fontaine a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Fabrice ANGER, en qualité de membre titulaire ;
- M. Didier GUILLAUME, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n° D 2015-026 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes Loire Longué a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Eric MIGNOT, en qualité de membre titulaire ;
- M. Emmanuel BRAULT, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°2015/3-3 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Noyant a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Henri d'OYSONVILLE, en qualité de membre titulaire ;
- M. Patrice de FOUCAUD, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°2015-04-13-019 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Haut Anjou a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Jean-Claude DAVID, en qualité de membre titulaire ;
- M. Alain BOURRIER, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°2015/04/02 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes de la région du Lion d'Angers a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Etienne GLEMOT, en qualité de membre titulaire ;
- M. Jean-René VAILLANT, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°2015/86 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Segré a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Olivier CHAUVEAU, en qualité de membre titulaire ;
- M. Hubert BOULTOUREAU, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°280415-05 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes de la région de Pouancé Combrée a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Jean-Louis ROUX en qualité de membre titulaire ;
- M. Pierrick ESNAULT, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°DEL 21042015-08 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Candé a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Gérard DELAUNAY, en qualité de membre titulaire ;
- M. Fabien AUBRY, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°2015-06-02 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Saint Florent le Vieil a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Gilles PITON, en qualité de membre titulaire ;
- M. Jean-François BRIAND, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°2015-01-2606 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Champtoceaux a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Jean-Pierre MOREAU, en qualité de membre titulaire ;
- M. Nicolas FOULONNEAU, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°2015-05-12 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Bocage a désigné les délégués titulaires et suppléants suivants :

- M. Daniel BARBIER, en qualité de membre titulaire ;
- M. Jean-Luc COMBE, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°098/2015 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes Moine et Sèvre a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Didier HUCHON, en qualité de membre titulaire ;
- M. Paul MANCEAU, en qualité de membre suppléant.

**Considérant** que par la délibération n°2015-66 précitée, le Conseil communautaire de la communauté de communes Centre Mauges a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Philippe COURPAT, en qualité de membre titulaire ;
- M. Geoffroy COSQUER, en qualité de membre suppléant

Considérant que par la délibération n°2015/050 DC précitée, le Conseil communautaire de la communauté d'agglomérations Saumur Agglomération a désigné les délégués titulaire et suppléant suivants :

- M. Armel FROGER, en qualité de membre titulaire ;
- M. Guy BERTIN, en qualité de membre suppléant.

Considérant la composition du Conseil syndical suivante :

<b>MEMBRES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<b>DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE</b>	M. Philippe CHALOPIN M. Nooruddine MUHAMMAD Mme Marie SEYEUX M. Alain MAINGOT M. Didier ROISNE	Mme Véronique MAILLET Mme Régine BRICHET M. Guy BERTIN Mme Marie-Paule CHESNEAU Mme Jocelyne MARTIN
<b>CC LOIRE ET SARTHE</b>	Mme Delphine RIPOCHE	M. André SEGUIN
<b>CC LOIRE LAYON</b>	M. Marc SCHMITTER	Mme Stella DUPONT
<b>CC BEAUFORT EN ANJOU</b>	M. Christophe POT	M. Jean-Jacques FALLOURD
<b>CC OUEST ANJOU</b>	M. Christian BARON	M. Nicolas VANDENBERGUE
<b>CC VALLEE LOIRE AUTHION</b>	M. Camille CHUPIN	Mme Huguette MACE
<b>CC DU LOI</b>	M. Gabriel PRIEUR	M. Jean-Pierre MARTIN
<b>CC PORTES DE L'ANJOU</b>	M. Gilbert KHAN	Mme Joëlle CHARRIER
<b>CC LOIRE AUBANCE</b>	M. Dominique OZANGE	M. Hervé FAËS
<b>CC COTEAUX DU LAYON</b>	M. Jean-Yves RENOUE	M. Ivan BARBIER
<b>CC CANTON DE BAUGE</b>	M. Philippe CHALOPIN	M. Laurent PETIT-FOREIX
<b>CC DU GENNOIS</b>	M. Alain LAURIOU	M. Jean-Marc MERCIER
<b>CC DE LA REGION DE DOUE LA FONTAINE</b>	M. Fabrice ANGER	M. Didier GUILLAUME
<b>CC LOIRE LONGUE</b>	M. Eric MIGNOT	M. Emmanuel BRAULT
<b>CC DU CANTON DE NOYANT</b>	M. Henri d'OYSONVILLE	M. Patrice de FOUCAUD
<b>CC DU HAUT ANJOU</b>	M. Jean-Claude DAVID	M. Alain BOURRIER
<b>CC REGION DU LION D'ANGERS</b>	M. Etienne GLEMOT	M. Jean-René VAILLANT
<b>CC CANTON DE SEGRE</b>	M. Olivier CHAUVEAU	M. Hubert BOULTOUREAU
<b>CC REGION DE POUANCEE-COMBREE</b>	M. Jean-Louis ROUX	M. Pierrick ESNAULT
<b>CC CANTON DE CANDE</b>	M. Gérard DELAUNAY	M. Fabien AUBRY
<b>CC CANTON DE SAINT FLORENT LE VIEIL</b>	M. Gilles PITON	M. Jean-François BRIAND

<b>CC CANTON DE CHAMPTOCEAUX</b>	M. Jean-Pierre MOREAU	M. Nicolas FOULONNEAU
<b>CC DU BOCAGE</b>	M. Daniel BARBIER	M. Jean-Luc COMBE
<b>CC MOINE ET SEVRE</b>	M. Didier HUCHON	M. Paul MANCEAU
<b>CC CENTRE MAUGES</b>	M. Philippe COURPAT	M. Geoffroy COSQUER
<b>SAUMUR AGGLOMERATION</b>	M. Armel FROGER	M. Guy BERTIN

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

**DÉCIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Le Conseil syndical prend acte de sa composition.



**Le Président de séance  
Gilbert KHAN**

